

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Séance de rentrée académique le 1^{er} octobre 1977

- Discours de M. M. WELSCH, Recteur,
Président du Conseil d'administration de l'Université :
*L'Université est-elle à la veille d'un nouveau
tournant dans son destin ?*

- Rapport de M. H. SCHLITZ,
Administrateur de l'Université :
*Le temps est venu d'achever notre transfert
au Sart Tilman.*

La vie universitaire pendant l'année académique 1976-1977



Edition de l'Université de Liège

SÉANCE DE RENTRÉE ACADEMIQUE

LE 1^{er} OCTOBRE 1977

6

Séance de rentrée académique

La séance de rentrée académique s'est déroulée le samedi 1^{er} octobre 1977, à 10 h. 30, dans le grand amphithéâtre de candidature de l'Université au Sart Tilman.

M. M. Welsch, recteur de l'Université, y a accueilli une nombreuse assistance.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Puis-je me permettre de vous dire qu'il m'est particulièrement agréable de saluer votre présence à cette séance solennelle de rentrée académique et, bien que vous soyez ici chez vous, de vous exprimer nos souhaits de bienvenue à l'occasion de cette première visite que vous faites à l'Université de l'Etat à Liège.

Messieurs les Ambassadeurs,

Messieurs les Ministres et Ministres d'Etat,

Monsieur le Chef de Cabinet de Sa Majesté le Roi,

Monsieur le Général-Commandant de la 3^e Circonscription militaire,

Messieurs les Hauts Magistrats,

Messieurs les Représentants des Ambassadeurs et des Ministres,

Messieurs les Recteurs,

Messieurs les Parlementaires et Représentants des pouvoirs politiques,

Mesdames et Messieurs,

Avant d'évoquer, conformément à la vénérable tradition qui doit être maintenue, ceux de notre Maison qui ont disparu au cours de l'année qui s'achève, nous devons accorder une pensée à ceux qui sont tombés

lors des deux conflits mondiaux pour que notre pays conserve son indépendance et sa liberté. Hier soir, une délégation représentative de tous les groupes de la communauté universitaire a fleuri le mémorial qui, devant la salle académique, perpétue le souvenir de leur sacrifice.

Huit membres de notre Corps académique sont décédés durant l'année 1976/77.

Je voudrais vous rappeler brièvement leur carrière en regrettant que le temps qui m'est imparti ne puisse rendre pleinement justice à leurs mérites et aux services qu'ils ont rendus à notre Alma Mater.

Julien VANHOVE

Julien Vanhove, professeur émérite de la Faculté de Droit, né à Liège le 28 janvier 1905, nous a quittés le 11 octobre 1976.

Docteur en droit de notre Université en 1928, Julien Vanhove obtint en outre, en 1929, les diplômes de licencié en sciences politiques et de licencié en sciences sociales. Entré, cette même année, au Ministère des Colonies, il y gravit les divers échelons de la hiérarchie pour devenir, en 1960, directeur général au Ministère des Affaires africaines, puis, en 1962, au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

C'est à la suite de séjours nombreux et prolongés en Afrique, notamment au titre d'Inspecteur royal des Colonies, qu'il acquit une expérience personnelle approfondie de toutes les réalités africaines. Et c'est sur cette connaissance de première main qu'il fonda les enseignements dont il fut chargé, d'abord à l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer d'Anvers, de 1946 à 1952, puis à notre Faculté de Droit, où il fut nommé chargé de cours en 1952 et professeur en 1967. Il fut admis à l'éméritat en 1975.

L'enseignement universitaire de Julien Vanhove, d'une qualité exceptionnelle, s'est déroulé durant une période de plus de vingt ans qui, couvrant les dernières années du statut colonial et les premières années de l'indépendance du Zaïre, du Rwanda et du Burundi, se situe à la charnière d'une mutation politique fondamentale. Il a exercé une influence profonde sur la formation des derniers administrateurs de la Colonie, puis sur celle de nombreux étudiants africains qui ont accédé

L'université est-elle à la veille d'un nouveau tournant de son destin?

Deux particularités, de significations très différentes d'ailleurs, donnent à cette séance solennelle de rentrée académique une coloration un peu inhabituelle.

L'une d'elles, c'est qu'à la clôture de cette séance, les mandats de plusieurs membres du Conseil d'administration, dont le Vice-recteur et le Recteur, prendront fin. De nouvelles autorités académiques assumeront, dès cet instant, la lourde responsabilité de diriger et de gérer notre Maison. Le Recteur qui s'adresse à vous pour la dernière fois, devra, aujourd'hui, remercier tous ceux qui l'ont aidé à remplir sa tâche pendant six ans puis procéder à l'installation de son successeur. Auparavant, son allocution traditionnelle, qui prendra une allure un peu plus personnelle que les cinq précédentes, s'organisera autour de la question : l'Université est-elle à la veille d'un nouveau tournant de son destin ?, sujet qui lui permettra d'évoquer, en une brève synthèse, les problèmes du moment qui lui paraissent essentiels.

La seconde particularité qui place notre séance de rentrée dans un climat que l'on ne rencontre qu'exceptionnellement, c'est qu'il y a aujourd'hui cinquante ans, jour pour jour, que le Roi Albert prononçait à Seraing, aux Usines Cockerill dont on célébrait le cent-dixième anniversaire, le discours le plus fameux peut-être parmi les nombreuses pages historiques qu'il nous a laissées, discours qui devait conduire, peu après, à la création du Fonds national de la Recherche scientifique et amorcer le développement de la Science en Belgique.

A un moment où la poursuite de la recherche scientifique est à nouveau menacée, en raison, certes, d'une situation économique dont nul

ne peut contester la gravité, on ne peut résister au désir de citer, une fois de plus, quelques passages, cependant bien connus, du célèbre discours. En effet, ils disent, en termes parfaits, à quels dangers on s'exposerait si l'on voulait trouver une solution aux problèmes de l'université et de la recherche scientifique qui lui est intimement liée, en n'ayant comme souci exclusif, ou même simplement comme souci dominant, que de faire face à des difficultés financières immédiates.

Il faut d'abord voir loin :

«... ce qui a assuré le succès et la prospérité de Cockerill », disait le Roi Albert, « c'est que depuis son fondateur, et à son exemple, ses dirigeants ont eu des vues prévoyantes, un sens averti de l'avenir. Ils ont été en avance sur leur temps ». Ne peut-on de même demander à ceux qui préparent et à ceux qui votent les lois d'avoir des vues prévoyantes et un sens averti de l'avenir, de s'inquiéter de ce que seront les conséquences de leur action au-delà du terme d'une législature et du cadre d'une déclaration gouvernementale ?

Il faut reconnaître ensuite qu'en période de crise, soutenir le plus possible la recherche fondamentale, celle qui trouve sa source et son impulsion dans le génie et la curiosité intellectuelle des chercheurs d'élite, œuvrant de leur propre initiative dans les domaines qu'ils ont librement choisis, est un investissement justifié. Car c'est précisément cette recherche qui fournira finalement les moyens de rénover ou de restructurer les industries en difficulté. Les paroles les plus souvent citées du Roi Albert expriment cette pensée sous forme lapidaire :

« C'est dans les laboratoires de recherches que s'élaborent les rudiments de l'industrie future », « la science pure est la condition indispensable de la science appliquée », et, enfin, « le sort des nations qui négligeront la science et les savants est marqué pour la décadence ».

Le 1^{er} octobre 1927, Mesdames, Messieurs, le Roi Albert constatait : « il y a en Belgique une véritable crise des institutions scientifiques et des laboratoires ». Cinquante ans plus tard, hélas ! après une période de prospérité et d'expansion dont on doit voir l'origine première, avec une gratitude infinie, dans le discours de Seraing, nous devons à notre tour reconnaître que la situation des institutions scientifiques et des laboratoires est redevenue tout aussi difficile et alarmante qu'elle l'était en 1927.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Je crois, pour ma part, que la crise économique, à laquelle d'aucuns attribuerait volontiers tous nos maux, n'a fait qu'accélérer le développement et agraver les conséquences

d'une situation financière difficile, mais de toute manière inévitable et prévisible. La source première du mal réside, à mon sens, dans la multiplication inconsidérée, en 1965, d'Universités, dont plusieurs étaient source de doubles emplois inutiles, et, dans cette croyance en une expansion sans fin qui a pris possession des esprits, vers 1965 aussi, et semble encore bien vivace aujourd'hui, au moins à titre de revendication.

Il est réconfortant, sans doute, pour ceux qui l'ont combattu dès l'origine, de lire dans *La Libre Belgique* du 1^{er} septembre 1977, qu'au cours d'une interview, M. Michel, Ministre de l'Education nationale, a déclaré : « Tel qu'il existe, l'essaimage aux quatre coins du pays fut une erreur historique. » Mais il est navrant de devoir constater qu'il s'agit d'une erreur pratiquement irréversible dont les lourdes et néfastes conséquences devront être supportées longtemps encore. Il est agréable de constater rétrospectivement que les Universités, durant quelques années, ont eu la possibilité de construire de nouveaux locaux, d'améliorer leur équipement scientifique et didactique, de bénéficier de crédits de fonctionnement accrus, d'augmenter l'effectif de leur personnel, toutes choses dont elles avaient grand besoin. Il est, par contre, étonnant qu'on ait pu croire — ou, en tout cas, qu'on se soit comporté comme si on croyait — que le budget universitaire serait dorénavant, chaque année, augmenté d'un pourcentage fixe, en valeur réelle — je ne parle pas d'indexation — pour assurer une croissance continue des investissements mobiliers et immobiliers, des activités d'enseignement et de recherche, des cadres et du personnel.

Les processus de croissance des systèmes biologiques comportent généralement une phase de croissance exponentielle, mais celle-ci, souvent assez courte d'ailleurs, est toujours suivie d'une étape au cours de laquelle des processus autorégulateurs réduisent progressivement le taux de croissance pour que soit finalement atteint un état d'équilibre où la croissance est nulle. Il n'en saurait être autrement pour une institution universitaire dont il est inimaginable que son effectif en personnel et son allocation, à pouvoir d'achat constant, puissent s'accroître indéfiniment sans arrêt. Il n'existe malheureusement pas de mécanismes autorégulateurs dans ce cas. En période de prospérité, l'autorité responsable devrait donc élaborer sa politique d'expansion en sachant que, tôt ou tard, le taux de croissance devra être réduit et même qu'un état d'équilibre pourra devoir être réalisé à bref délai.

L'organisation des Universités de l'Etat, en particulier les pouvoirs confiés aux autorités universitaires et la nature même de ces autorités, ont été modifiés plusieurs fois au cours de leurs quelque 160 ans d'existence et, chaque fois, les dispositions légales prises à cet égard ont marqué un tournant important du destin de ces institutions.

Pendant de longues années, l'organisation de l'Université fut régie essentiellement par les dispositions de la loi du 15 juillet 1849. Ce régime confiait peu de responsabilités réelles aux autorités académiques ; davantage d'autonomie était depuis longtemps souhaitée. Réclamée par le Recteur H. Fredericq dans son dernier discours de rentrée, le 30 septembre 1950, préparée par le Professeur F. Campus durant les trois années de son rectorat, de 1950 à 1953, une réforme importante de l'organisation universitaire fut réalisée par la loi de 1953, laquelle marque un tournant d'importance dans le destin des universités de l'Etat. Cette loi, bien sûr, en instituant un Conseil d'administration et en confiant à cet organe et à son président, le Recteur, un certain nombre de missions bien définies, réalisait une déconcentration de l'administration universitaire plutôt qu'elle n'octroyait une autonomie véritable aux institutions de l'Etat. Néanmoins, en dépit de son insuffisance, elle offrait des possibilités d'améliorer considérablement la situation de notre Maison. Elles furent exploitées au maximum par le Professeur M. Dubuisson, au cours de son rectorat de dix-huit années, parmi lesquelles se situe la période de prospérité économique et d'expansion universitaire.

Ce serait sortir de mon propos que de rappeler tout ce qui a été réalisé à Liège sous le régime de la loi de 1953, et d'ailleurs superflu, car le innombrables initiatives prises au cours d'un rectorat dont l'éclat restera sans doute longtemps inégalé sont présentes à toutes les mémoires.

Un tournant d'importance considérable, et cette fois pour toutes les institutions universitaires belges qui, de 10 en 1953 sont passées à 17, est marqué par les lois de 1971 réorganisant les Universités et réglant les modalités de leur financement. Ces lois sont inspirées par le courant d'idées que suscita le mouvement de contestation de 1968, d'une part, et par la volonté politique de subsidier toutes les institutions universitaires, qu'elles soient libres ou qu'elles aient l'Etat comme pouvoir organisateur, en fonction de critères, réputés objectifs, identiques, d'autre part. Pour les Universités de l'Etat, elles sont un brusque coup de frein à leur expansion et l'origine d'une réforme de structure encore plus fondamentale peut-être que ne l'avait été l'institution du Conseil d'administration en 1953. Le législateur a voulu « démocratiser » l'Université dans laquelle, jusqu'alors, tous les « pouvoirs » étaient confiés à des membres du Corps académique. Son action effective s'est toutefois limitée à modifier la composition du Conseil qui, depuis 1971, n'est plus formé des seuls professeurs représentant les Facultés, mais comprend, à côté d'eux, des membres élus par et parmi chacun des autres groupes de la communauté universitaire, d'une part, des membres nommés par le Roi et représentant les milieux sociaux, économiques et politiques extérieurs à l'Université, d'autre part. Comme en 1953, les circonstances ont été

telles que la mise en place du nouveau régime a coïncidé avec l'entrée en fonction d'un nouveau Recteur, en l'occurrence, votre serviteur.

Sa première tâche a été de s'efforcer de créer, entre les membres d'un Conseil très hétérogène, un esprit de confiance et de respect mutuels, de susciter chez chacun une prise de conscience de sa responsabilité vis-à-vis de l'institution d'abord, car l'intérêt général de l'ensemble doit primer l'intérêt particulier des groupes qui le constituent.

Sa seconde tâche, tout au long de six années de rectorat, a été, avec collaboration dévouée du Conseil, non pas, hélas ! d'exploiter les possibilités d'expansion, si minimes fussent-elles, qu'auraient pu offrir les nouvelles lois — elles étaient nulles pour nous —, mais d'abord de multiplier les démarches pour obtenir une souplesse d'application des dispositions légales qui permit d'éviter l'extinction progressive de toutes nos activités, ensuite de mettre peu à peu au point les éléments d'une politique universitaire à long terme en matière de personnel, d'enseignement et de recherche, tenant compte des sombres perspectives financières. Il est inutile de souligner que les dispositions concernant les Universités incorporées à la loi-programme de 1976 ont rendu plus ardues encore les tentatives à faire pour assurer une survie, quasi à l'état latent, de l'Université. Mais il n'en pouvait être autrement, puisque ces règles qu'on nous a imposées visent à faire des économies immédiates, mais ne se soucient guère des conséquences, parfois désastreuses, qui se manifesteront à plus long terme sur le plan académique.

La troisième tâche du Recteur, enfin, et ce ne fut pas toujours la plus aisée, a été de faire comprendre à ses collègues la gravité réelle d'une situation financière difficile qui ne se dénouera pas aussi vite que d'aucuns l'espèrent ; la nécessité d'adapter l'Université au monde dans lequel elle vit, pour lequel elle vit, grâce auquel elle vit, même si pour l'instant c'est de façon misérable ; l'intérêt qu'a l'Université, puisqu'une période d'austérité est inévitable, à déterminer elle-même auxquelles de ses activités des restrictions doivent être appliquées de préférence pour compromettre le moins possible l'accomplissement de ses missions les plus essentielles.

Tout cela, faut-il le dire, est du travail ingrat, parfois même rebutant, toujours sans gloire et sans éclat, encore qu'il puisse susciter une exaltation passagère mais qui s'efface cependant bien vite quand on compare le résultat obtenu à celui qu'on avait espéré.

En faisant le bilan de ces six années de rectorat, une phrase, que j'avais déjà rappelée il y a trente ans, en mettant le point final à ma thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur, me revient à l'esprit,

avec plus d'à-propos encore ; l'œuvre accomplie est « un fruit plein d'une cendre amère ; il est pareil aux coloquintes du désert qui poussent aux endroits calcinés et ne présentent à la soif qu'une atroce brûlure ». Lorsqu'on est André Gide et qu'on présente ainsi l'*Immoraliste*, on peut ajouter « mais sur le sable d'or ne sont pas sans beauté ». Cette consolation on ne peut se l'accorder lorsqu'il s'agit d'administration ou même de politique universitaire réalisée dans les conditions que nous avons connues.

Commencé avec la mise en place de nouvelles structures universitaires, mon rectorat ne se termine pas avec l'entrée en vigueur d'une loi révisée qui mettrait un terme à certaines au moins de nos difficultés, et je le regrette pour mon successeur.

Cependant, de nombreux indices donnent à penser qu'une réforme législative pourrait intervenir dans un avenir point trop lointain. Déjà, le 9 décembre 1975, M. Humblet, alors Ministre de l'Education nationale, parlant à la Chambre des Représentants, disait « la nécessité indispensable de restructuration de l'enseignement supérieur » et annonçait que « les travaux commencerait au début de l'année prochaine ». Un peu plus tard, au cours de la même séance, M. Tindemans, Premier Ministre, précisait que « la réforme fondamentale de notre système universitaire doit intervenir endéans les deux ans ». Deux rapports détaillés au moins ont été élaborés, l'un, à l'intention du Gouvernement, par le CNPS, l'autre, à la demande de M. Humblet, par le Recteur R. Troisfontaines et moi-même. Enfin, dans une interview publiée dans *Le Soir* du 30 août dernier, M. le Ministre Michel déclare : « Le Gouvernement a décidé la création d'un comité ministériel pour la réforme de l'Université. Il aura pour tâche de réexaminer le rôle de l'Université dans la société à travers les législations existantes, les statuts et les mécanismes de financement. »

Qu'une réforme soit en préparation semble certain. Quand verra-t-elle le jour ? C'est là une question à laquelle il serait hasardeux de répondre : sa promulgation endéans les deux ans avait été promise en décembre 1975 ; comme on n'en est encore qu'aux préliminaires, nous ne croyons pas pouvoir l'espérer avant 1979, en tout cas s'il s'agit d'une réforme fondamentale, destinée à faire date, à constituer un nouveau tournant du destin de l'Université.

Mais est-ce ce genre de réforme que l'on nous prépare ?

« J'avoue que j'ay beaucoup de peine à me déterminer à écrire sur l'avenir dans l'embarras où je me trouve d'y penser, et que je suis fortement persuadé que s'il y a jamais eu des conjonctures où la paresse ait

pu justement persuader d'attendre les événements, c'est celle où on se trouve maintenant, si ce n'est qu'en cela la raison prend la place de la paresse : rien n'est moins digne de gens capables de penser, que de bastir sur l'incertitude et de ne faire que des châteaux en Espagne fondés sur des possibilités ; et pour venir du général au particulier, je ne puis disconvenir que je ne suis naturellement très éloigné de raisonner sur des choses qui n'ont aucune consistance. »

Après avoir emprunté la belle prose du duc Louis de Saint-Simon pour vous exprimer ma répugnance à jouer au devin et à pronostiquer, comme lui, si vous me le permettez, « je forceray mon dégoust » et dirai simplement quelles sont mes raisons d'espérer et quelles sont mes craintes si mes espoirs devaient être déçus.

Le premier indice permettant de croire que l'on envisage une réforme en profondeur de l'organisation et du financement des Universités, nous le trouvons dans une déclaration faite en 1975, lors de la discussion de la loi-programme, par M. Tindemans, Premier Ministre : « Le gouvernement a chargé les ministres de l'Education nationale de déposer un projet de loi accordant, comme prévu dans la déclaration gouvernementale, la personnalité juridique aux Universités et institutions universitaires de l'Etat. » Je veux voir, dans cette décision, la volonté qu'avait le gouvernement de l'époque de donner aux institutions de l'Etat une plus grande autonomie de gestion et la possibilité d'assurer elles-mêmes l'organisation de leurs propres structures. Il n'est en effet point possible d'assumer réellement des responsabilités si l'on n'a pas la liberté de déterminer soi-même sa politique. Or, dans le régime actuel, nos conseils d'administration ne peuvent faire, pour toutes les choses vraiment importantes, que des propositions dont ils ne savent souvent que longtemps après si elles sont acceptées, modifiées ou rejetées. L'autonomie que nous réclamons n'exclut nullement le contrôle du pouvoir qui subsidie. Mais elle devrait permettre l'adaptation rapide des structures universitaires aux exigences d'une réalité changeante. Par exemple, la double subdivision en facultés et départements, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'administration de notre Université, contribuerait, j'en suis convaincu, à résoudre bon nombre de nos difficultés et à mieux utiliser nos ressources.

Je trouve un second indice du souci de réviser fondamentalement les lois qui nous régissent dans les contacts que j'ai pu avoir avec les ministres responsables de l'Education nationale et d'autres Départements qui jouent un rôle important dans la vie des Universités. Déjà, sous le premier gouvernement Tindemans, la nécessité d'une réforme était apparue. Le fait que M. Humblet ait, avec l'accord du groupe des recteurs des institutions francophones, chargé deux d'entre eux de lui

faire rapport sur la situation des Universités relevant de son Département et de lui proposer des solutions aux problèmes qu'ils soulèveraient, en est assurément une preuve. Les ministres du deuxième gouvernement Tindemans manifestent la même intention de revoir le dispositif légal et, de plus, semblent admettre plus facilement que leurs devanciers qu'en attendant la réforme envisagée, les dispositions drastiques de 1976 ne peuvent être appliquées avec une absolue rigueur, qu'on ne peut ignorer l'existence d'un contentieux que nous avons hérité du passé et qui ne peut être réglé que par des mesures de transition suffisamment souples.

En témoigne, notamment, la manière dont M. le Ministre Michel a traité le dossier, lourd et complexe, de notre personnel scientifique, dossier qui, avant son intervention, était considéré comme définitivement clos au 30 septembre 1977, c'est-à-dire hier, avec l'élimination pure et simple d'environ 80 assistants.

Enfin, les propos de M. le Ministre de l'Education nationale, que divers journalistes ont récemment rapportés, nous permettent, eux aussi, d'espérer que la loi en gestation sera fondée sur des concepts essentiels neufs : « Il faut revoir toute la conception de l'Université et de la formation qu'elle apporte, réformer ses méthodes, ses orientations, ses normes, son financement. »

Je ne puis que m'associer à ses paroles lorsqu'il dit, par exemple : « démocratiser les études c'est permettre à chacun d'accéder à une formation aussi poussée qu'il le souhaite. C'est un droit à une ouverture sur le monde, mais non à celui d'avoir un emploi correspondant nécessairement au diplôme obtenu » ; ou encore : « l'Université doit donner des qualités d'adaptation, des compétences de fond. Il faut qu'elle dispense de plus en plus un enseignement de base. Il faut développer la polyvalence et il convient d'éviter de trop spécialiser les étudiants, sinon en dernière année ».

A quelques nuances près peut-être, ces idées se retrouvent d'ailleurs dans le rapport que nous avons élaboré avec le Recteur Troisfontaines. Qu'on me permette, à ce propos, d'éclaircir un possible malentendu. Ce rapport, contrairement à ce que certains en ont dit, voire écrit — sans doute après n'en avoir lu que les conclusions — ne se propose nullement de suggérer des remèdes pragmatiques aux difficultés immédiates que rencontrent les Universités. Bien au contraire, il propose un système intégré d'éducation dans lequel l'Université, avec ses missions spécifiques, trouve sa place. Il est basé sur le droit de chacun à l'éducation la plus haute, comporte dès lors des modalités d'enseignement multiples, scolaires et extrascolaires, dont la coordination et l'interpénétration

doivent être assurées pour réaliser au maximum la mobilité des enseignés. Les rapporteurs ne revendentiquent certes pas l'originalité de conception du modèle qu'ils recommandent. Ils croient cependant que ce modèle concrétise une sorte de « philosophie » de l'éducation qui, jusqu'à présent, n'a pas encore été appliquée, encore que le Japon, semble-t-il bien, se soit engagé dans cette voie. Ne craignons pas de dire combien l'examen global des problèmes de l'éducation est préférable à une étude de « cas » artificiellement dissociés les uns des autres qui conduirait à retenir, pour chacun d'eux, des solutions non harmonisables. Je crois pouvoir dire, bien que je ne l'aie pas consulté à ce propos, que le Recteur Troisfontaines se réjouirait, comme moi, davantage de l'adoption des principes fondamentaux que nous avons développés — car ils assurent l'avenir et tout le reste en découle alors logiquement — que de l'adoption de telle ou telle mesure particulière dont la réalisation immédiate paraîtrait possible et avantageuse mais qui, prise isolément, serait bâtie sur le sable.

Certes, M. le Ministre de l'Education nationale, avec raison, a rappelé que la situation économique générale resterait longtemps encore difficile, que le budget de son Département resterait un budget de disette, que les propositions qu'il ferait seraient soumises au « Comité de la hache ». Cela est triste et inquiétant, mais inévitable et vrai. Nous devons nous en rendre compte et nous incliner devant la dure réalité des faits. Ce n'est d'ailleurs pas là qu'est l'essentiel. Ce qui importe avant tout, c'est que les principes directeurs de la législation future donnent la possibilité de mettre progressivement en place, au fur et à mesure que les moyens nécessaires seront disponibles, un système d'éducation entièrement repensé dans son ensemble et dans les interactions de ses éléments constitutifs. Un système qui réponde au souci d'assurer l'égalité des chances au départ et fournit, à tous les niveaux, une éducation de la qualité la plus haute, organisée avec toute la souplesse nécessaire pour qu'elle soit accessible, du premier au dernier échelon, à tous ceux qui ont les aptitudes indispensables. Bien sûr faut-il encore que cette législation à venir assure une vie décente aux institutions qui seront peu à peu rénovées, durant la période, probablement longue, de leur métamorphose.

Me permettez-vous de vous dire respectueusement, Monsieur le Ministre, qu'une de vos déclarations à la presse n'est pas sans susciter chez moi quelque appréhension : « L'Université », avez-vous dit, « fonctionne sans s'occuper des besoins du marché de l'emploi et sans planification. »

Je crois que l'Université ne peut certes ignorer le marché de l'emploi, qu'elle ne peut rejeter une certaine planification. Mais je m'inquiéterais si on lui assignait pour objectif de fabriquer, en nombre strictement

déterminé, mais par des supputations toujours hasardeuses, des diplômés destinés à occuper dans la société des fonctions très étroitement précisées.

Je sais, Monsieur le Ministre, que ce n'est pas cela que vous voulez puisque, je l'ai déjà rappelé, vous condamnez l'hyperspecialisation et réclamez pour les universitaires une formation de base, une éducation et un instruction qui leur confèrent la capacité de s'adapter.

Ce que je crains, c'est que certains qui vous ont lu, certains qui ont prononcé ou écrit des phrases analogues, ne veulent tout autre chose.

Le 11 mars 1972, recevant le Prix quinquennal des Sciences médicales, notre éminent collègue Jean Brachet faisait à l'Académie Royale de Belgique un exposé qu'il avait intitulé : « Où va l'Embryologie? Perspectives scientifiques et sociales ». Après avoir rappelé les développements spectaculaires de l'embryologie chimique, le Professeur Brachet constatait : « C'est donc une société nouvelle qui ressemblerait à s'y méprendre au *Brave New World* d'Aldous Huxley qui est désormais dans le domaine du possible. » Et il rappelait combien des savants, tout autant que le grand public, s'inquiétaient de ce que des individus mal intentionnés pourraient un jour utiliser les méthodes modernes de l'embryologie pour modifier le potentiel génétique de leurs semblables.

Ces appréhensions ne sont pas vaines sans doute, mais je ne crois pas qu'elles puissent être réalité dans le tout proche avenir. Je m'inquiète bien plus, pour ma part, de constater que, sans qu'il y ait eu manipulation génétique, les sociétés humaines semblent évoluer vers une structure qui rappelle celle qu'ont depuis longtemps adoptée les insectes sociaux. Je redoute qu'une planification exagérée, encourageant nécessairement l'hyperspecialisation, n'accentue cette néfaste tendance dont je vois l'origine dans la perte progressive du goût de l'aventure et du désir d'affronter personnellement, et de vaincre, les difficultés de la vie, en bref, dans le manque d'un idéal se situant à un niveau supérieur à l'hédonisme le plus matériel.

Si cette évolution de notre société vers quelque chose qui, sans intervention de biochimistes, ressemblerait beaucoup néanmoins au *Brave New World* d'Aldous Huxley, devait se poursuivre, on pourrait, reprenant une fois encore les termes de Saint-Simon lorsqu'il s'interrogeait, en septembre 1713, sur l'avenir de la France, se demander : « Où le cours de la nature fera enfin tomber [l'humanité] quand il plaira à Dieu d'ajouster ce dernier chastiment à tant d'autres que nous éprouvons avec horreur, surtout depuis les trois dernières années, et qui donnent lieu à songer à un triste avenir. »

L'Université, dont la mission est d'assurer l'enseignement au niveau intellectuel le plus élevé, se doit de revoir ses méthodes d'enseignement, le contenu de ses cours, la structure de ses programmes, en s'inquiétant de former des professionnels qui soient aussi, dans le sens le plus plein du mot, des hommes, des hommes qui, comme Terence, considèrent que rien de ce qui est humain ne leur est étranger.

Cette mission de formation au plus haut niveau qui est celle de l'Université fait à la fois sa gloire et sa faiblesse. Dans son dernier discours rectoral, le 3 octobre 1953, le Recteur F. Campus, analysant les causes de la méfiance, voire de la haine, qui se manifeste à l'égard de l'intellectualité, soulignait que l'inégalité physique n'est pas ressentie comme une injustice mais qu'au contraire l'inégalité intellectuelle n'est pas acceptée ; qu'on reconnaît à la supériorité intellectuelle plus de pouvoir qu'à toute autre, mais qu'on craint ce pouvoir parce qu'il confère à ceux qui le possèdent des capacités de domination sur leurs semblables. C'est là que se trouve fondamentalement, je crois, la source de bien des critiques faites aux Universités et aux universitaires. C'est à eux qu'il appartient, selon les termes de F. Campus, de « rétablir la confiance en n'utilisant pas ce pouvoir pour se servir, pour se faire servir, mais bien au contraire pour servir les autres ».

Au moment où j'aborde le versant descendant de ma carrière, après en avoir atteint le sommet, je voudrais, en empruntant ses paroles pour dire ce que devrait être une Université idéale, rendre hommage au premier de mes Maîtres, à celui qui m'accueillit, étudiant, dans ses laboratoires de recherche en 1930, à Henri Fredericq, cette grande figure de notre Maison et de la science physiologique. Dans son dernier discours rectoral, prononcé le 30 septembre 1950, intitulé : « Châteaux en Espagne. L'Université de mes rêves », il disait : « La substance spirituelle de notre Maison, de quoi est-elle formée ? J'y vois des êtres jeunes, à peine sortis de l'adolescence, qui s'avancent dans la vie avec dans les yeux la flamme d'un idéal de savoir, de culture et de sens social. J'y vois aussi leurs aînés, leurs maîtres, qui leur tendent la main très fraternellement pour les hisser en selle avant qu'ils n'affrontent la vie et ses combats. Et ces maîtres, jeunes et vieux, ne veulent pas se contenter de transmettre aux générations de demain le capital intellectuel dont eux-mêmes ont reçu le dépôt. Ce capital, ils veulent l'augmenter, le faire fructifier. La Science qu'ils enseignent, ils veulent la faire progresser, ils veulent l'enrichir de conquêtes nouvelles et, au bilan de nos connaissances, verser leur contribution personnelle. »

La réforme législative attendue contribuera-t-elle à nous donner cette Université de nos rêves ? Je l'ignore, mais je veux le croire et, après le

Roi Albert, répéter : « Il faut que nous trouvions tous ensemble les moyens pratiques de promouvoir la science et d'encourager les chercheurs et les savants. »

* * *

Mesdames, Messieurs,

Au terme de six années de rectorat, c'est un agréable devoir d'exprimer ici, publiquement, ma profonde gratitude à tous ceux qui, à des titres et des degrés divers, m'ont aidé à remplir de mon mieux la mission qui m'était confiée. Sans eux, ma tâche eut été impossible. Ils voudront bien m'excuser de ne pouvoir les citer tous individuellement et d'être contraint d'évoquer leur précieuse collaboration avec une brièveté qui n'a aucune commune mesure avec ce qu'ils m'ont apporté.

MM. les Vice-Recteurs Claude Renard, pendant deux ans, et Léon Winand, pendant quatre ans, ont participé avec moi à la préparation des séances du Conseil d'administration. Ils ont aussi assumé, à ma demande, bien des missions particulières. Mais je dois surtout souligner qu'ils ont pris, l'un après l'autre, la charge de diriger les travaux de deux organes importants : le Conseil scientifique des bibliothèques et la Commission d'information. Qu'ils soient très cordialement remerciés de leur amicale et compétente collaboration.

Dans une institution où la loi confère à deux personnes distinctes le traitement des affaires académiques et celui des affaires administratives, bien qu'elles soient étroitement associées dans la réalité, il est essentiel que l'entente la plus étroite règne entre le Recteur et l'Administrateur. Je tiens à remercier M. Henri Schlitz pour la parfaite harmonie des relations qui se sont créées entre nous dès le début de notre collaboration. Elle nous a permis de remplir en total accord les missions qui nous étaient imparties. Je veux lui exprimer aussi mon admiration pour son dynamisme et lui dire les vœux très cordiaux que je fais pour l'heureuse poursuite de l'action qu'il mène vigoureusement afin d'améliorer la situation de notre Université.

M. le Directeur général Jean Delchevalerie ne s'est pas borné à assurer la liaison entre le rectorat et l'ensemble si complexe de l'admi-

nistration universitaire. Il a été, avant tout, le collaborateur de tous les jours, avec lequel toutes les questions sont préalablement étudiées l'une après l'autre. Sa science juridique, sa connaissance approfondie de tous les problèmes universitaires, son dévouement sans bornes à notre Maison, ont été pour moi des atouts inestimables et je suis heureux de pouvoir l'assurer de mon infinie reconnaissance et de mon amitié.

A M^{me} Bartholomé, qui a assumé les fonctions difficiles de secrétaire personnelle du Recteur, je dois aussi dire toute ma gratitude pour la compétence et le dévouement à toute épreuve qu'elle a mis à remplir sa tâche pendant six ans.

Le concours dévoué de toute l'administration universitaire ne m'a fait défaut en aucune circonstance : c'est tous ceux qui la constituent que je remercie en citant les chefs des grands services avec lesquels, par la force des choses, j'ai eu les contacts les plus directs et les plus fréquents : MM. Remy, Libion et Wéry, M^{me} Hentjens, MM. Larbanois, Delava, Dehaybe, Lovens et Etienne. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de ma sincère gratitude pour le précieux concours qu'ils m'ont dispensé.

Aux membres des quatre Conseils d'administration qu'il m'a été donné de présider, je veux dire combien j'ai apprécié l'intérêt qu'ils ont assidûment manifesté pour tous les problèmes universitaires et, en particulier, l'éclairage spécifique qu'ils ont souvent donné à certaines questions. Grâce à leurs formations et à leurs préoccupations diverses, des facettes insoupçonnées de certains problèmes nous ont été révélées. C'est grâce à eux que l'Université a pu traverser la période difficile que nous avons connue ensemble.

Je dois remercier tout particulièrement ici M. M. Billet et M^{me} Cl. Job qui, l'un après l'autre, ont assumé le secrétariat du Conseil. Leur connaissance approfondie de tous les mécanismes administratifs, leur maîtrise de l'enregistrement de tout ce qui est dit et leur talent à le restituer sous forme de procès-verbal plus condensé et parfois plus intelligible ont été hautement appréciés.

Puis-je remercier encore MM. Godefroid et Michel qui ont participé aux séances du Conseil en qualité de Commissaire du Gouvernement, ainsi que M. Féry qui nous était associé en sa qualité d'Inspecteur des finances, délégué du Ministre du Budget. En maintes circonstances, ils ont éclairé le Conseil par leurs judicieuses interventions et ont droit à notre gratitude.

Les Doyens des Facultés et les Présidents d'Instituts, Ecoles et Centres, les Présidents et les membres des commissions d'étude instituées par le

Conseil, les collègues qui ont assumé, durant ces six dernières années, les fonctions de secrétaire du Conseil académique et, en particulier, le Professeur Chèvremont dont les fonctions vont prendre fin avec les miennes, ont tous droit, eux aussi, à mes remerciements pour leur aide toujours aimablement accordée.

Ma reconnaissance va aussi au Professeur Stassen qui a rempli, avec un soin et un succès tout particuliers, les fonctions délicates de maître de cérémonies dont je connais les servitudes pour les avoir moi-même exercées pendant douze ans.

Je veux dire également ce que je dois à mes collègues les Recteurs des autres Universités. Les contacts nombreux, francs et amicaux que nous avons eus, à la Conférence des Recteurs et dans les multiples autres organismes où nous nous rencontrons, nous ont bien souvent permis d'agir collégialement et d'harmoniser nos attitudes. Je les remercie aussi de m'avoir manifesté leur confiance en me déléguant pour les représenter au Comité permanent de la C.R.E. et au Comité de liaison des Conférences des Recteurs de la C.E.E. Les rencontres faites dans ces organismes internationaux ont été pour moi l'occasion de bien des satisfactions.

Puis-je dire ma gratitude particulière au Recteur Troisfontaines pour nos échanges de vues enrichissants et surtout pour les relations amicales que nous avons nouées lors de l'élaboration du rapport demandé par M. le Ministre Humblet.

Je veux remercier enfin, pour l'oreille attentive qu'elles m'ont accordée, de nombreuses personnalités appartenant aux Cabinets et administrations ministériels, à l'Administration des Fonds de recherche, aux Corps diplomatique et consulaire, aux Administrations provinciales et communales.

A la Presse qui, maintes fois, s'est intéressée aux problèmes de notre Maison et les a fait largement connaître, j'exprime aussi ma gratitude.

Ma reconnaissante pensée, enfin, s'adresse à M^{11e} Reginster, chargé de cours associé, qui, durant mon rectorat, a pris en charge la direction administrative de la Chaire dont je suis titulaire et m'a suppléé lorsque mes charges rectoriales m'empêchaient de faire cours ou d'interroger. Je me dois de souligner qu'elle a accepté ce fardeau supplémentaire bien qu'il ne lui apportât aucune espèce d'avantage personnel, tout simplement, et parce qu'elle a cru que c'était un devoir. Qu'elle sache combien je lui en sais gré.

J'adresse mes vœux à tous ceux que les élections de mai dernier ont appelés à siéger nouveau Conseil d'administration, de même qu'à M. Schoenaers qu'un arrêté royal du 20 juillet 1977 a désigné en qualité

de secrétaire du Conseil académique et à M. Nicolas Dehoussé qu'un arrêté royal du 27 juin appelle aux fonctions de Vice-Recteur.

Mesdames, Messieurs,

En application d'un arrêté royal du 27 juin 1977, M. Emile Betz, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine, a été désigné comme Recteur de l'Université de Liège pour la période du 1^{er} octobre 1977 au 30 septembre 1981.

Mon cher Collègue, le Conseil académique, en vous choisissant comme premier candidat à proposer à l'agrément de Sa Majesté le Roi, a reconnu vos mérites et placé sa confiance en vous pour diriger notre Maison.

Ce n'est pas le lieu de rappeler le détail de votre curriculum vitae ou de souligner la qualité de votre considérable activité scientifique. Je me bornerai à dire que, depuis de nombreuses années déjà, vous êtes responsable du service universitaire d'Anatomie pathologique, directeur du Centre anticancéreux, directeur du service provincial d'analyses des tumeurs. Vous avez montré vos qualités d'organisateur et de meneur d'hommes en dirigeant ce complexe dont l'ampleur est loin d'être négligeable. De plus, depuis sept ans, vous avez rempli, avec un dévouement exemplaire et une autorité incontestée, les fonctions de Doyen de la Faculté de Médecine.

La décision du Roi met le destin de notre Université dans de bonnes mains. C'est avec confiance en l'avenir et avec mes vœux les plus sincères que je vous transmets l'écharpe d'hermine, insigne de votre dignité, et que je remets la charge rectoriale entre vos mains.

Monsieur le Recteur, je vous prie de vouloir bien prendre immédiatement vos fonctions pour clôturer cette séance.

* * *

M. E.H. Betz monte à la tribune et adresse ses sincères remerciements à M. le Recteur Welsch pour les paroles élogieuses qu'il lui a adressées et dans lesquelles il retrouve l'expression de leur déjà vieille amitié. Il renouvelle ses sentiments de reconnaissance à ses collègues du Conseil académique pour l'avoir choisi comme premier candidat aux fonctions de recteur. Se tournant vers M. le Ministre de l'Education nationale,

il lui exprime toute sa gratitude pour avoir présenté sa nomination à la signature du Roi.

Il ajoute enfin :

Au nom de l'Université, je remercie les représentants des Corps diplomatique et consulaire, les Hautes Autorités militaires, judiciaires, civiles, politiques et religieuses, MM. les Recteurs et MM. les représentants des établissements de haut enseignement et de recherche, ainsi d'ailleurs que tous ceux qui nous fait l'honneur d'assister à cette séance académique. Leur présence nous est en effet précieuse puisqu'elle témoigne de l'intérêt qu'ils portent à notre Maison.

Je remercie également MM. les représentants de la Presse qui rendront compte du déroulement de cette cérémonie de la manière excellente qui leur est habituelle.

Enfin, j'exprime ma gratitude pour leur concours hautement apprécié, à M. le Professeur Stassen et à ses collaborateurs responsables de l'organisation de cette cérémonie.

Je déclare ouverte l'année académique 1977/1978.

Vive le Roi!